



**Regards croisés sur la famille et la parentalité
dans l'Océan Indien
Du 27 au 29 Octobre 2015 à La Réunion**



ATTENDU QUE

- Les représentants de 8 pays de l'Océan Indien se sont réunis pour poser des «regards croisés sur la famille et la parentalité dans l'Océan Indien» (Afrique du Sud, Comores, France, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, Tanzanie)
- Les participants à ce colloque international ont considéré cette rencontre comme éminemment utile et souhaitent pérenniser l'impulsion qui lui a donné naissance
- Les représentants des pays présents ont exprimé le désir de développer ensemble les travaux communs sur ces sujets partagés
- Il existe déjà un observatoire de la parentalité sur l'île de La Réunion à l'initiative de la CAF de La Réunion, qui représente un outil pertinent d'éclairage des politiques publiques et de la société civile dans ce domaine

IL EST PROPOSÉ de donner le mandat suivant au Comité Scientifique du Colloque:

1. RASSEMBLER tous les actes du Colloque ainsi que les propositions formulées par chaque délégation et chaque table de discussion de façon à les confier à la CAF de La Réunion et que cette dernière les diffuse à tous les participants ;
2. POURVOIR à l'élargissement du Comité Scientifique en fonction des volontés opérationnelles de chacun des pays, et tout en respectant l'importance de garder ce comité le plus opérationnellement efficace possible (i.e. : il ne s'agit pas ici d'une assemblée représentative mais d'un comité organisateur du point de vue du contenu)¹;
3. ENCOURAGER la création d'Observatoire(s) de la parentalité dans chaque pays de la zone, sur le modèle mis en place par la La Réunion. De tels Observatoires auraient aussi

¹ De façon à assurer le maximum de pertinence aux choix de thématiques de colloque et de formation que le Comité scientifique offrira, il serait important que ses membres ne proviennent pas seulement des milieux universitaires, mais aussi des milieux associatifs de terrain ainsi que des instances représentatives des jeunes, des femmes, etc. Il serait aussi important d'aller chercher la meilleure expertise possible, même quand celle-ci ne vient pas des pays membres de la zone (ex. : le Canada, s'il accepte de contribuer)

pour but de promouvoir le développement des compétences parentales par l'identification et la diffusion des meilleures pratiques, autour de chacun des 4 invariants suivants:

- a. Les familles comme CADRE sécurisant et stable où les enfants et autres membres de la famille arriveront à s'épanouir avec un maximum d'amour inconditionnel et bienveillant, quels que soient les types de famille considérés ;
 - b. Les familles comme instruments de FILIATION qui intègrent les enfants dans une généalogie et une histoire familiale, quels que soient les types de famille considérés ;
 - c. Les familles comme co-acteurs de l'ÉDUCATION des enfants, en collaboration notamment avec l'école (l'éducation incluant ici l'acculturation et l'instruction³) ;
 - d. Les familles comme acteurs premiers de la SOCIALISATION des enfants, de concert cette fois non seulement avec l'école mais avec une multitude d'autres personnes et institutions avec lesquels l'enfant doit aussi apprendre à interagir ;
4. Parallèlement à la mise en place d'Observatoires nationaux de la parentalité, JETER les fondements de ce qui pourrait devenir un Observatoire de la parentalité dans l'Océan Indien. Cet Observatoire fédérerait idéalement les Observatoires de chaque pays et serait financé par chacun des pays membres. Dans la période intérimaire, l'Observatoire fédéral pourrait compenser l'absence d'Observatoires nationaux dans certains pays, et chercher son financement auprès d'organismes internationaux tels que la COI et les autres institutions internationales d'aide au développement publiques et privées. Les buts de cet Observatoire seraient de favoriser le dialogue interculturel entre les différents observatoires et acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux de façon à identifier les meilleures pratiques et à stimuler la créativité de tous dans le respect des spécificités culturelles de chacun. Le partage de responsabilité entre les observatoires nationaux et l'observatoire «fédéral» (au niveau de tout l'Océan Indien) serait accompli à l'avantage de l'Observatoire fédéral sur la base d'éviter les dédoublements inutiles, réduire les coûts, augmenter la qualité de l'information produite et, à l'avantage des observatoires nationaux, pour tout ce qui touche le respect des spécificités culturelles de chacun et/ou de ce qui ne peut se faire qu'au point de vue local seulement étant donné le type de financement reçu.
5. Une des premières tâches de ce qui pourrait devenir un Observatoire de la parentalité pour l'Océan Indien serait de CARTOGRAPHIER tout ce qui se fait et tout ce qui manque, au sein de chaque pays, à l'aide d'un tableau matriciel (voir annexe à la fin de ce document)

³ Par éducation, nous entendons ici non seulement l'instruction (qui porte sur l'acquisition de la littératie, de la numératie et de la culture générale et scientifique) mais aussi l'acculturation (qui porte sur les coutumes, les traditions et les valeurs de la société) et la socialisation (qui porte sur l'apprentissage des règles du vivre ensemble ainsi que des compétences à acquérir pour vivre non seulement dans le respect minimal de ses règles mais dans l'harmonie constructive avec le reste de la société). Et bien que la socialisation fasse aussi partie de l'éducation, nous en avons fait un invariant à part, dans la mesure où si l'instruction et l'acculturation passent principalement par l'école, l'école ne joue pas un rôle aussi central dans le processus de socialisation des enfants. Elle joue certes un rôle important mais pas le rôle principal qu'elle joue dans le cas de l'instruction et de l'acculturation.

dont l'un des axes serait composé des 4 invariants d'une bonne parentalité (mentionnés précédemment) tandis que l'autre axe serait composé des 7 critères suivants:

- a. Accompagner et soutenir le déploiement des meilleures pratiques possibles pour chacun des 4 invariants de toute bonne parentalité
 - b. Pallier les déficiences observées autour de chacun de ces 4 invariants, quand les déficiences observées exigent plus que du simple accompagnement et du simple soutien
 - c. Promouvoir et faire respecter les droits (de l'enfant, des femmes, des hommes) liés à chacun des 4 invariants de la parentalité, y incluant notamment le droit à la sécurité, à la santé et à la scolarisation (que ce soit par le recours à la médiation sociale ou légale ou par le recours à la police et aux tribunaux)
 - d. Respecter les langues d'usage des bénéficiaires ainsi que les coutumes de chaque pays dans le travail accompli autour de chacun des 4 invariants de la parentalité précédemment mentionnés
 - e. Promouvoir le rôle et la responsabilité des hommes (et pas seulement des femmes) dans les 4 invariants de la parentalité ainsi que le rôle des femmes en-dehors de la parentalité (ex. : rôle citoyen, d'acteur économique et social, etc.)
 - f. Porter attention à l'impact positif ou négatif des nouvelles technologies des communications dans le travail accompli autour de chacun de ces 4 invariants (que ce soit pour soutenir les services à la parentalité ou comme facteur posant problème à la parentalité)
 - g. Mettre en œuvre des actions visant à améliorer les conditions économiques et sociales au sein desquelles chacun des 4 invariants touchant la parentalité trouve à s'exercer.
6. Parallèlement à l'exercice de cartographie précédent, MONTER un registre de l'ensemble des associations qui œuvrent dans le domaine de la famille et de la parentalité au sein des différents pays membres, avec les noms et coordonnées des dirigeants principaux de chacune de ses organisations ainsi qu'un descriptif de ce que fait chaque association et dans quelles cases de notre matrice «invariants / critères» chaque association se situe. S'assurer que le registre inclue les associations familiales, les écoles, les ONG, les organismes liés à la parentalité (génétique, PMA, adoption), la médiation légale, la gestion des conflits, la défense et promotion des droits, l'entrepreneuriat social, etc.
7. Dans le cadre des colloques futurs, ou en marge de ceux-ci, PROPOSER et ORGANISER des séances de formation sur l'un ou l'autre des thèmes suivants

- a. **POUR LES PROFESSIONNELS OU BÉNÉVOLES CAPABLES DE RECEVOIR (ET TRANSMETTRE) CES FORMATIONS** : Former les formateurs et les équiper de matériel pédagogique et didactique (présentations PowerPoint, outils didactiques, etc.) sur
 - i. Le développement du petit enfant, de l'enfant et de l'adolescent(e) ainsi que l'éducation aux rôles parentaux pour chacune de ces étapes
 - ii. Les problèmes plus graves auxquels on peut avoir à faire face comme parent ou soutien / palliatif aux parents, pour chacune des étapes du développement de l'enfant
 - iii. Ressources légales pour la promotion et la défense des droits (modulées par pays)
 - iv. Formation à l'écoute

- b. **POUR LES ADMINISTRATEURS D'ONG ET AUTRES BÉNÉVOLES IMPLIQUÉS DANS LA GESTION ET LE FINANCEMENT DES ONG OU AUTRES ORGANISMES D'AIDE À LA FAMILLE** :
 - i. Formation à la gestion stratégique et opérationnelle pour tous les directeurs d'organismes impliqués dans l'aide aux familles
 - ii. Formation à l'entrepreneuriat en général et à l'entrepreneuriat social en particulier
 - iii. Formation sur les grands programmes d'aide internationale et les moyens d'en profiter
 - iv. Opportunité(s) de réseautage avec de grandes fondations caritatives et/ou organismes d'aide internationale

8. **IMPLANTER** des technologies de formation à distance et de diffusion 'live' et différée des colloques organisés sur internet, de façon à réduire les coûts de déplacement / hébergement liés à tout programme de formation

9. **METTRE EN OEUVRE** un site web visant à publiciser les actes du colloque, la cartographie et le registre établis, les formations présentes et futures, le matériel didactique utilisable par les membres, une banque de données sur la parentalité et la famille dans le monde et dans l'Océan Indien, etc. Le site web devrait donner la possibilité aux associations-membres de mettre à jour par elles-mêmes les données du registre les concernant, ou d'inclure de nouveaux membres.

**MATRICE DE CARTOGRAPHIE
DES ACQUIS ET LACUNES ORGANISATIONNELLES D'UN PAYS
DANS LE DOMAINE DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ**

1 Matrice pour cartographier les forces (acquis) et
1 Matrice similaire pour cartographier les faiblesses (lacunes)⁴

	CADRE	FILIATION	ÉDUCATION	SOCIALISATION
Accompagner et soutenir	1	8	15	22
Pallier aux déficiences de parentalité observées	2	9	16	23
Promouvoir et faire respecter les droits, que ce soit par le recours à la police et aux tribunaux ou la médiation	3	10	17	24
Respect des langues et des coutumes	4	11	18	25
Rôle des hommes dans la famille et des femmes dans la société	5	12	19	26
Impact positif ou négatif des nouvelles technologies	6	13	20	27
Actions pour améliorer les conditions économiques et sociales d'exercice de la parentalité et réduire les inégalités dans la qualité des services offerts	7	14	21	28

⁴ La numérotation des cases a pour but de faciliter le suivi de la réalisation de la cartographie et des actions, ainsi l'action 8 est celle qui concerne une action qui accompagne et soutien en matière de filiation